

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle valeur représente la quote-part des fournisseurs canadiens, à l'égard de chacune des cinq dernières années?

3. Sinon, quelle distinction y a-t-il entre le matériel fourni par le Canada à ses forces et le matériel provenant d'autres sources?

*Réponse de l'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):*

Le programme de l'organisme de l'OTAN porte sur des services permanents et n'intéresse pas les fournitures ni le matériel. Les

fournitures et le matériel requis par les forces canadiennes proviennent surtout de sources canadiennes, à l'exception de certains articles qui, pour des raisons d'économie ou de commodité, proviennent de sources européennes (soit par l'entremise de sociétés de fournitures des pays où les forces canadiennes sont cantonnées, soit au moyen d'ententes relatives au ravitaillement conclues avec l'armée de la Grande-Bretagne ou l'aviation des États-Unis).

---